

Québec, le 30 mai 2014

6211-08-013

Monsieur Robert Lacroix  
Direction de la restauration des sites miniers  
Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles  
400, boulevard Lamaque, bureau 1.02  
Val d'Or (Québec) J9P 3L4

**Objet :   Projet d'exploitation du gisement de nickel Dumont à Launay par Royal  
Nickel Corporation  
Questions complémentaires du 30 mai 2014 (n<sup>os</sup> 1 à 5)**

Monsieur,

À la suite de la première partie de l'audience publique concernant le projet mentionné, la commission d'enquête et d'examen chargée du dossier désire obtenir des renseignements complémentaires.

Veillez trouver, annexées à la présente, des questions pour lesquelles la commission souhaite recevoir les réponses **d'ici le 3 juin 2014** pour la bonne marche de ses travaux.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos meilleurs sentiments.

Renée Poliquin  
Coordonnatrice du secrétariat  
de la commission

p.j. Annexe de questions

## Annexe de questions du 30 mai 2014

### Eau souterraine

1. Le promoteur affirme que la couche d'argile estimée pour agir comme barrière hydraulique à la percolation de l'eau provenant des différentes aires d'accumulation se situerait sous l'altitude de 320m (altitude maximale du lac glaciaire Barlow-Ojibway où a eu lieu la déposition d'argiles).
  - Quelle est l'évaluation que fait votre ministère relativement à l'élévation maximale à laquelle on pourrait retrouver de l'argile glacio lacustre du lac glaciaire Barlow-Ojibway?

### Gestion des risques

2. En cas de sinistre tels qu'un bris de digue, un déversement de résidus miniers, un déversement de matières toxiques, un accident ferroviaire ou d'un incendie, quelles obligations les compagnies minières sont-elles tenues, en particulier quant aux éléments suivants :
  - Une assurance couvrant ce type d'accident et le montant de couverture exigé;
  - Une garantie financière couvrant les coûts de ce type d'accidents, distincte de la garantie financière pour la restauration du site à la fin de la période d'exploitation.
3. Au Québec ou au Canada, y a-t-il déjà eu des déversements de résidus miniers de 3,6Mm<sup>3</sup> ou plus?

### Le suivi

4. Au sujet des ressources dédiées au suivi et au contrôle des projets miniers de la région de l'Abitibi-Témiscamingue par votre ministère:
  - Quel est le budget total de la Direction régionale du MERN pour la région de l'Abitibi-Témiscamingue?
  - Quelle portion de ce budget est exclusivement allouée au secteur minier?
  - Quel est le nombre équivalent de personnes-année temps plein allouées à l'analyse des projets miniers?
  - Quel est le nombre équivalent de personnes-année temps plein allouées à l'analyse des plans de restauration et des garanties financières?
5. Considérant que les projets miniers ont pratiquement triplé au Québec depuis 10 ans en terme de valeur extraite ou d'investissement en exploration, mise en valeur et développement (avec 24 mines actives, 198 sites inactifs à surveiller, plus de 400 projets d'exploration par année, plus de 3000 forages par année); considérant que les activités minières se maintiendront ou augmenteront dans les prochaines décennies; considérant que davantage de projets miniers seront désormais

assujettis à la procédure d'évaluation environnementale et d'examen public du BAPE avec la nouvelle Loi sur les mines adoptée en décembre 2013:

- est-ce que les directions régionales du MERN prévoient des augmentations de ressources, de personnels et de budgets pour assurer l'analyse, le suivi et le contrôle des projets miniers d'ici à 2015, 2020 et 2025?